AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS (Tél. 87-26-92)
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 42 DE MARS 1964 : INDRE-et-LOIRE - LOIRE-ATLANTIQUE, MAINE-et - LOIRE, VIENNE, VENDEE P. 12
SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN N° 42 DE MARS 1964 : DEUX-SEVRES (sauf région de la Gâtine) P.13

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER - Les projections d'ascospores sont plus nombreuses et toutes les variétés atteignent un stade très sensible à la maladie. La protection assurée par le dernier traitement n'est plus suffisante. En conséquence :

Dans les vergers traités avant ou durant la période pluvieuse du 18 au 25 Mars, effectuer un traitement immédiat.

Dans les vergers traités après cette période, ce traitement peut être repoussé à la fin de la semaine en cours.

Dans les Deux-Sèvres, région de la Gâtine, attendre un prochain avis.

TAVELURE DU POMMIER - Les projections d'ascospores sont également plus nombreuses et la végétation s'est accrue depuis le dernier traitement conseillé. Il est donc nécessaire d'effectuer une nouvelle application dès réception de cette note sur les variétés précoces et sur les variétés atteignant actuellement le stade C 3-D. Sur les variétés traitées après les pluies du 20 au 25 Mars, ce traitement peut être repoussé aux derniers jours de la semaine en cours.

Dans les Deux-Sèvres, région de la Gâtine, terminer d'urgence le traitement conseillé dans le précédent bulletin.

Contre ces deux tavelures, utiliser l'un des produits conseillés dans l'édition spéciale.

Il est rappelé que tout traitement lessivé par les pluies doit être renouvelé sans attendre un nouvel avis de la Station.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Sur les variétés sensibles, profiter du traitement anti-tavelure pour ajouter à la bouillie un fongicide actif contre l'Oïdium.

PUCERON VERT DU POMMIER - Les premiers foyers sont apparus. Dans les vergers très contaminés en 1963, ajouter un produit aphicide à la bouillie anti-tavelure.

XYLEBORE - Cet insecte reprend actuellement son activité. Dans les vergers où des dégâts ont été constatés au cours des années antérieures, effectuer un traitement à l'aide de l'un des produits suivants : H.C.H. ou Zeidane (D.D.T.) : 200 à 300 grs de matière active par Hl., Lindane : 30 grs de matière active par Hl. On peut ajouter une huile blanche d'été. Le traitement doit être copieux et doit viser la charpente.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

DLP 26-5-64 299512 .../...

5

HOPLOCAMPE DU POIRIER - Il est rappelé que dans les vergers où des dégâts ont été constatés au cours de 1963, un traitement doit être envisagé lorsqu'environ 50 % des pétales seront tombés. On peut employer une spécialité à base soit de Parathion, de Roténone, de Lindane ou d'H.C.H. Pour éviter les risques d'intoxication des abeilles, traiter le soir ou si possible par temps couvert. Ce traitement pourra être mixte avec un traitement anti-tavelure.

HOPLOCAMPE DU POMMIER - Dans les vergers de pommiers attaqués en 1963, effectuer à la fin de la chute des pétales un traitement avec l'une des spécialités indiquées contre l'Hoplocampe du poirier.

CLOQUE DU PECHER - Sur les variétés de pêchers sensibles à cette maladie, effectuer un nouveau traitement. Utiliser l'un des fongicides organiques de synthèse conseillé dans le bulletin spécial.

GNOMONIA ET MONILIA DU CERISIER - Sur les variétés qui ont atteint ou dépassé actuellement le stade C (écailles du sommet des boutons floraux s'écartent et laissant voir les boutons verts encore rassemblés), effectuer un traitement abondant et soigné à l'aide d'un fongicide cuprique. Renouveler ce traitement lorsque les arbres auront légèrement dépassé le stade D (boutons floraux se séparant entr'eux, boutons restant enveloppés à leur base par les écailles des bourgeons, la pointe blanche de la corolle étant visible).

PROTECTION CONTRE LES ABEILLES

Il est rappelé aux arboriculteurs que les traitements antiparasitaires réalisés au moyen de produits toxiques pour les abeilles, quel que soit l'appareil épandeur employé, sont interdits sur les arbres fruitiers pendant la période de leur pleine floraison.

Seules les spécialités commerciales à base de roténone, pyréthrine, de diéthion, d'endosulfan, de toxaphène, polychlorocamphène, de dichlorophényltrichloréthanol, de thioquinox, peuvent être employés pendant la période de pleine floraison, car ces insecticides sont reconnus comme dépourvus de toxicité pour les abeilles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

- J. DIXMERAS -

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

- R. GEOFFRION - J. BOUCHET -

Tirage du 31 MARS 1964 - 2.950 Exemplaires -

DLP 26-5-64 295512